

Stéphane GUSMEROLI
Benoît Laval
Charlotte Dupont
Conseillers Municipaux de Saint-Pierre-de-Chartreuse

A l'attention de M. Yves GUERPILLON
Maire de Saint-Pierre-de-Chartreuse,
Et M. Philippe BOCHARD
Adjoint aux finances

Saint Pierre de Chartreuse, le 30 septembre 2014

Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint aux finances,

L'automne sera l'occasion d'élaborer le projet de budget communal de l'année 2015. Lors du dernier conseil municipal, vous avez promis la tenue prochaine d'une Commission Finances pour travailler collectivement sur ce projet.

Dans l'attente de cette réunion, nous vous transmettons une analyse sommaire de quelques indicateurs que nous avons réalisée ces dernières semaines, qui révèlent la situation financière très critique de la commune, notamment en raison des projets d'investissements que vous avez engagés récemment, de façon inconsidérée selon nous.

Par le présent courrier, nous formulons la question orale* que je vous poserai lors du prochain conseil municipal à ce sujet :

- Validez-vous les calculs des indicateurs que nous avons réalisés (« épargne brute », « épargne de gestion courante », « épargne nette », « capacité de désendettement », « autofinancement ») ?
- Quels commentaires ces indicateurs vous amènent-ils à formuler ?
- Prévoyez-vous de construire un projet de budget 2015 qui vise à redresser la situation ? Quelles mesures prévoyez-vous pour cela ?
- Quand aura lieu la Commission Finances promise dédiée au travail sur le projet de budget 2015 ?

Dans l'attente de vos réponses, je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Stéphane GUSMEROLI

Conseiller Municipal de Saint Pierre de Chartreuse

* L'article L2121-19 du Code général des Collectivités Territoriales prévoit que « *les conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance du conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la commune. [...] Ces questions orales peuvent porter non seulement sur les affaires mises à l'ordre du jour de la séance, mais encore d'une manière très générale, sur tout objet ayant trait aux affaires de la commune* »